



Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences
Bureau de la gestion des dotations et des compétences
19 avenue du Maine
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération
BASE

Note de mobilité

DGER/SDEDC/2018-923

19/12/2018

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 18/02/2019

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 6

Objet : Appel à candidature pour les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2019 de : Directeur d'EPLEFPA (D1), Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), Directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3) et Directeur adjoint en charge de l'exploitation (D4)

Destinataires d'exécution

DRAAF et DAAF
 SRFD et SFD
 EPLEFPA et EPN

La présente note de service définit les modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) sur les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée

scolaire 2019 .

Textes de référence : Décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié, relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture.

La présente note de service définit les modalités d'instruction des demandes de mutation des personnels de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) sur les postes vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2019 .

Elle comporte les trois parties suivantes :

- A - Dispositions générales ;**
- B - Cas particuliers ;**
- C - Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2019.**

A - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les postes de direction sont des **postes à profil**. Par conséquent, les candidats **prennent obligatoirement contact** avec l'autorité académique où est situé le poste sollicité.

La durée d'affectation sur un poste de directeur ou de directeur-adjoint d'EPLEFPA doit trouver un équilibre entre la stabilité dans la fonction et l'impératif de mobilité nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour un cadre de haut niveau.

A cet égard, une durée de **cinq ans à sept ans** doit être considérée comme un objectif optimal de séjour sur un même poste.

Tout agent nommé sur un poste de directeur-adjoint pour la première fois, sera convoqué à AgroSup Dijon par la Direction de la formation des agents de l'Etat **du lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet 2019** inclus pour suivre un module de préparation à la prise de fonction.

Tout agent nommé sur un poste de directeur pour la première fois sera convoqué à Paris par la Direction de la formation des agents de l'Etat **du lundi 1er juillet au vendredi 5 juillet 2019** inclus pour suivre un module de préparation à la gestion des établissements et à la passation de service.

I - Personnels concernés

Les personnels concernés par la présente note sont :

- les personnels sous statut d'emploi de directeurs et de directeurs-adjoints d'EPLEFPA ayant formulé une déclaration d'intention de mobilité conformément à la note de service n°2018-663 du 7 septembre 2018 ;
- les fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'EPLEFPA au titre des rentrées scolaires 2016, 2017 et 2018 ;
- les fonctionnaires de catégorie A souhaitant occuper un poste de directeur ou de directeur-adjoint d'EPLEFPA. Néanmoins, ces personnels ne sont pas prioritaires dans la gestion du mouvement et sont affectés ou mutés dans leur corps d'origine, en faisant fonction de personnel de direction. Leur évolution de carrière, leur participation à la mobilité et leur accès au régime indemnitaire sont conditionnés par leur entrée effective dans le statut d'emploi (détachement), après inscription sur la liste d'aptitude. Il leur est donc recommandé de veiller, avant de solliciter un emploi de "faisant fonction", aux conditions statutaires à remplir pour pouvoir se présenter à la liste d'aptitude.

II - Demande de mutation

Sauf nécessité de service, la mobilité des personnels de direction est annuelle.

Les formulaires à utiliser, ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation, figurent en annexes de la présente note. En signant le formulaire de demande de mutation, l'agent s'engage à accepter **obligatoirement** l'affectation qu'il aura obtenue dans le cadre de la campagne de mobilité.

Les postes des agents occupant des fonctions de direction **depuis plus de dix ans** à la date de la rentrée scolaire 2019 sont publiés vacants (article 24 du décret n°91-921 du 12 septembre 1991 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles).

La mobilité des personnels de direction sera effectuée après deux tours de consultation de la commission consultative paritaire (CCP).

Seuls les candidats ayant formulé des vœux au premier tour peuvent participer au deuxième tour sauf pour des raisons de nécessités de service.

Seuls les postes des agents ayant effectué une déclaration d'intention de mobilité et occupant leur poste depuis plus de trois ans à la rentrée 2019 sont publiés à la mobilité. Il peut être dérogé à cette règle pour des raisons de nécessités de service.

III - Envoi des dossiers

La procédure comporte deux démarches, à conduire **en simultané**.

3.1 - Démarche administrative

L'agent candidat à un ou plusieurs postes de direction doit adresser à son autorité académique / DRAAF - DAAF (ou à son supérieur hiérarchique pour les agents hors enseignement), **au plus tard le lundi 18 février 2019**, un dossier de candidature composé des annexes B, B bis (si besoin), C, et D dûment complétées, accompagnées d'un curriculum vitae actualisé.

En parallèle, un exemplaire des annexes B, Bbis et C est à adresser par messagerie électronique, sous format électronique (PDF) :

- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de M. Nicolas CALAME (nicolas.calame@agriculture.gouv.fr) ;
- au Secrétariat général / délégation à la mobilité et aux carrières (DMC) – service des ressources humaines / bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emploi (BASE), à l'attention de Mme Monique BRICAGE (monique.bricage@agriculture.gouv.fr).

Un exemplaire des annexes B, Bbis et C est aussi à adresser aux IGAPS :

- chargés du suivi de l'établissement actuel d'affectation de l'agent ;
- chargés du suivi de l'établissement demandé.

3.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

Chaque candidat **doit obligatoirement prendre contact** avec l'autorité académique d'accueil pour présenter sa candidature et prendre connaissance du contexte et des caractéristiques du ou des poste(s) sollicité(s) ainsi que les objectifs attendus.

En cas d'intérêt pour le poste, il adresse sa candidature avec sa liste de vœux (annexe C), sous la forme d'une **lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae** actualisé, à l'autorité académique (DRAAF / DAAF) d'accueil, **avant le 18 février 2019**.

IV - Procédure d'examen des candidatures

4.1 - Traitement, saisie et transmission des dossiers par les DRAAF / DAAF d'origine

Les demandes de mutation des agents doivent être saisies **dans Agorha mobilité** par les DRAAF / DAAF **au plus tard le 25 février 2019**.

Dans ce même délai, l'autorité hiérarchique transmet l'ensemble des demandes collectées :

- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de M. Nicolas CALAME.
- au Secrétariat général / délégation à la mobilité et aux carrières (DMC) – service des ressources humaines / bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emploi (BASE) à l'attention de Mme Monique BRICAGE.

Préalablement à ces transmissions, l'autorité académique aura obligatoirement porté un avis circonstancié sur chaque candidature, dans le cadre réservé spécifiquement à cet effet de l'annexe E sans oublier d'entourer la case correspondant à l'appréciation de l'avis.

4.2 - Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

L'autorité académique d'accueil examine les candidatures et communique ses avis sur l'ensemble des candidats, **sur la fiche récapitulative des candidatures, qui sera transmise aux DRAAF / DAAF, en temps utile, par le bureau de la gestion des dotations et des compétences.**

Cette fiche sera envoyée par courriel à la direction générale de l'enseignement et de la recherche / bureau de la gestion des dotations et des compétences, à l'attention de M. Nicolas CALAME, **au plus tard le 25 mars 2019.**

4.3 – Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général.

Après consultation de la CCP des personnels de direction, dont la première réunion est programmée en avril 2019, le directeur général de l'enseignement et de la recherche propose à la secrétaire générale les nominations sur les emplois de direction d'EPLEFPA.

La deuxième phase de mobilité, organisée en mai 2019, relèvera des mêmes modalités que celles prévues par la présente note

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la décision de nomination signée par la secrétaire générale ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLEFPA.

B - CAS PARTICULIERS

I - Postes de direction d'EPLEFPA dans les DOM - COM

L'affectation au sein d'un établissement situé en Outre-mer d'un agent « dont les intérêts moraux » ne sont pas attachés au département ou à la collectivité concerné **est limitée à une période de deux ans, renouvelable une fois.**

La prise en charge des frais de changement de résidence des agents (et de leur conjoint et enfants à charge) est soumise à des conditions de durée de service dans la précédente affectation et à des conditions de revenus familiaux (décrets n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié et n°98-844 du 22 septembre 1998 modifié).

II - Retraite

L'agent qui envisage de prendre sa retraite à la rentrée scolaire 2019 doit :

- le préciser dans le cadre du mouvement, en retournant à son autorité académique l'annexe B complétée ;
- transmettre son dossier au bureau des pensions du secrétariat général (251, rue de Vaugirard 75 732 Paris CEDEX 15) ;
- transmettre une copie de sa demande à son bureau de gestion.

C - POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019 - 2020

Les postes proposés à la mobilité sont présentés **en annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants (V), soit susceptibles de l'être (SV), et peuvent comporter une observation (colonne « précision »).

**Le chef du service de
l'enseignement technique**

Jean-Luc TRONCO

**Le chef du service
des ressources humaines**

Jean-Pascal FAYOLLE

Annexe A

Directeur EPLEFPA

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Bourg en Bresse (01)	3479	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Cognin	A001	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Durdat Larequille (03)	3482	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA du Bourbonnais à Moulins (03)	3489	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Aubenas (07)	3476	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saint Flour (15)	3486	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Grenoble Saint Ismier (38)	3483	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Voiron (38)	3487	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Montbrison Précieux (42)	3484	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Montravel (42)	3485	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Yssingeaux (43)	3477	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Brioude Bonnefont (43)	3480	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA des Combrailles (63)	3488	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Belleville (69)	3478	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Contamine sur Arve (74)	3481	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon (21)	3417	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Besançon (25)	3410	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Mamirolle (25)	3415	Poste entier	0	1	Direction conjointe avec l'EPL de Poligny
	EPLEFPA de Lons Le Saunier - Montmorot (39)	3414	Poste entier	0	1	Direction conjointe avec l'EPL de Lons-le-Saunier - Mancy
	EPLEFPA du Morvan (58)	3421	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Vesoul (70)	3419	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Etang sur Arroux (71)	3411	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	3412	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Tournus (71)	3418	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA des Terres de l'Yonne La Brosse	3420	Poste entier	0	1	
Bretagne	EPLEFPA de Merdrignac (22)	3447	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Keriver	3446	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Quimper Brehoulou (29)	3449	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Rennes Le Rheu (35)	3450	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Pontivy (56)	3448	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	EPLEFPA de Bourges Le Subdray (18)	3405	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Chartres (28)	3406	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Châteauroux (36)	3407	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours (37)	3404	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Tours Fondettes (37)	3408	Poste entier	0	1	
Grand Est	EPLEFPA de Vendôme (41)	3409	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Avize (51)	3435	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Châlons en Champagne (51)	3436	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Chaumont (52)	3438	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Fayl Billot (52)	3439	Poste entier	0	1	Direction conjointe avec l'EPL de Chaumont
	EPLEFPA de Meurthe et Moselle (54)	3442	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de la Meuse (55)	3440	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Château Salins (57)	3437	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	EPLEFPA de Metz Courcelles Chauussy (57)	3441	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Raismes (59)	3431	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA des Flandres - Lomme (59)	3433	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de l'Oise (60)	3429	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Ribécourt (60)	3432	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA du Pas de Calais (62)	3434	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Amiens (80)	3428	Poste entier	0	1	
Île-de-France	EPLEFPA de la Haute Somme (80)	3430	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de La Bretonnière (77)	3402	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saint Germain en Laye (78)	3403	Poste entier	0	1	
Normandie	EPLEFPA du Robillard (14)	3427	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Evreux (27)	3423	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Coutances (50)	3424	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saint Lô Thère (50)	3425	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Alençon - Sées (61)	3422	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Seine-Maritime (76)	3426	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Angoulême (16)	3451	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Bourcefranc (17)	3454	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saintonge à Saintes (17)	3459	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Brive Voutezac (19)	3456	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA Edgard Pisani de Tulle Naves	3463	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA du Périgord à Coulounieix (24)	3462	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Bazas (33)	3452	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Bordeaux Gironde (33)	3453	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA du Lot et Garonne (47)	3461	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Pau Montardon (64)	3457	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Bressuire (79)	3455	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA Jacques Bujault de Melle (79)	3464	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Thuré (86)	3460	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saint Yrieix La Perche (87)	3458	Poste entier	0	1	
Occitanie	EPLEFPA de Castelnaudary (11)	3467	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Rodez La Roque (12)	3471	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saint Affrique (12)	3472	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Villefranche de Rouergue (12)	3474	Poste entier	0	1	

Annexe A

Directeur EPLEFPA

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
	EPLEFPA d'Ondes (31)	3466	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Auch (32)	3465	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Mirande (32)	3469	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de l'Hérault (34)	3468	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Vic en Bigorre (65)	3473	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Perpignan Roussillon (66)	3470	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA du Tarn et Garonne à Montauban	3475	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	EPLEFPA d'Angers Le Fresne (49)	3443	Poste entier	0	1	Direction conjointe avec l'EPL de Montreuil Bellay
	EPLEFPA de Luçon Pétré	A006	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Laval (53)	3444	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA du Mans (72)	3445	Poste entier	0	1	Direction conjointe avec l'EPL de Brette-les-Pins
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA de Digne Carneiane (04)	3491	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Aix Valabre Marseille (13)	3490	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saint Rémy de Provence (13)	3492	Poste entier	0	1	
Guadeloupe	EPLEFPA de Guadeloupe	A007	Poste entier	0	1	
Guyane	EPLEFPA de Guyane	A002	Poste entier	0	1	
La Réunion	EPLEFPA de Saint Joseph (974)	3495	Poste entier	0	1	
Martinique	EPLEFPA du Robert (972)	3494	Poste entier	0	1	
Polynésie Française	LPA Oponohu (987)	3496	Poste entier	0	1	

Directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Bourg en Bresse (01)	3566	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saint Flour (15)	3574	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Valence (26)	3575	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Grenoble Saint Ismier (38)	3571	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de La Côte Saint André (38)	3572	Poste entier	0	2	
	EPLEFPA de Roanne Chervé (42)	3573	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Yssingaux (43)	3564	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Clermont Ferrand (63)	3568	Poste entier	0	2	
	EPLEFPA de Belleville (69)	3565	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Chambéry La Motte Servolex	3567	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Contamine sur Arve (74)	3570	Poste entier	0	1	
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Beaune (21)	3502	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	3505	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Quétigny Plombières Les Dijon (21)	3511	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Fontaines	A011	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Besançon (25)	3503	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Lons Le Saunier- Mancy (39)	3506	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Lons Le Saunier- Montmorot	3507	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Poligny (39)	3510	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Nevers Cosne Plagny (58)	3509	Poste entier	0	2	
	EPLEFPA de Mâcon Davayé (71)	3508	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA des Terres de l'Yonne La Brosse (89)	3513	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Valdoie (90)	3512	Poste entier	0	1	
Bretagne	EPLEFPA de Guingamp Kernilien	A008	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	3539	Poste entier	0	1	Responsable du site de Morlaix
	EPLEFPA de Quimper Brehoulou (29)	3540	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Rennes Le Rheu (35)	3541	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	EPLEFPA de Châteauroux (36)	3499	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Vendôme (41)	3500	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA du Loiret (45)	3501	Poste entier	0	1	
Grand Est	EPLEFPA de Charleville Mézières (08)	3528	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Reithel (08)	3535	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de l'Aube (10)	3531	Poste entier	0	1	Poste localisé à Saint Pouange
	EPLEFPA de Châlons en Champagne (51)	3527	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Chaumont (52)	3530	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Meurthe et Moselle (54)	3534	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de la Meuse (55)	3532	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Château Salins (57)	3529	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Rouffach-Wintzenheim (68)	3536	Poste entier	0	1	Poste localisé à Rouffach
Hauts-de-France	EPLEFPA de Crézancy (02)	3522	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de la Thiérache (02)	3525	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Douai (59)	3523	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA des Flandres - Lomme (59)	3526	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de la Haute Somme (80)	3524	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de l'Oise	A005	Poste entier	0	1	
Île-de-France	EPLEFPA de La Bretonnière (77)	3497	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saint Germain en Laye (78)	3498	Poste entier	0	1	
Normandie	EPLEFPA du Robillard (14)	3521	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Evreux (27)	3516	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de l'Eure (27)	3518	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Coutances (50)	3517	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saint Lô Thère (50)	3519	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Alençon - Sées (61)	3515	Poste entier	0	2	
	EPLEFPA de Seine-Maritime (76)	3520	Poste entier	0	2	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA d'Angoulême (16)	3542	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saintonge à Saintes (17)	3547	Poste entier	0	3	
	EPLEFPA de Haute Corrèze - Neuvic (19)	3544	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA du Périgord à Coulounieix (24)	3551	Poste entier	0	1	

Annexe A

Directeur adjoint en charge de la FIS

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
	EPLEFPA de Bordeaux Gironde (33)	3543	Poste entier	0	3	
	EPLEFPA des Landes (40)	3549	Poste entier	0	3	
	EPLEFPA du Lot et Garonne (47)	3550	Poste entier	0	2	
	EPLEFPA de Pau Montardon (64)	3546	Poste entier	0	2	
	EPLEFPA de Thuré (86)	3548	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne (87)	3545	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne (87)	3545	Poste entier	0	1	Responsable du site à Magnac Laval
Occitanie	EPLEFPA de Carcassonne (11)	3554	Poste entier	0	2	
	EPLEFPA de Saint Affrique (12)	3561	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Nîmes (30)	3559	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Ondes (31)	3553	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Toulouse (31)	3562	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Auch (32)	3552	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Mirande (32)	3558	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Castelnau Le Lez (34)	3555	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de l'Hérault (34)	3557	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Figeac (46)	3556	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Perpignan Roussillon (66)	3560	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA du Tarn et Garonne à Montauban	3563	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	EPLEFPA de Nantes Terre Atlantique (44)	3538	Poste entier	0	1	Poste localisé au LPA du Grand Blottereau
	EPLEFPA de Luçon Pétré (85)	3537	Poste entier	0	1	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA de Digne Carnejane (04)	3579	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Aix Valabre Marseille (13)	3576	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA du Var Agricampus (83)	3580	Poste entier	0	1	Responsable du site des Magnanarelles
	EPLEFPA d'Avignon (84)	3577	Poste entier	0	1	Responsable du site de la Ricarde
	EPLEFPA de Carpentras (84)	3578	Poste entier	0	1	
Guadeloupe	EPLEFPA de Guadeloupe (971)	3581	Poste entier	0	1	
Guyane	EPLEFPA de Guyane	A003	Poste entier	0	1	
La Réunion	EPLEFPA de Saint Joseph (974)	3582	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saint Paul (974)	3583	Poste entier	0	1	
Polynésie française	LPA Opunohu (987)	A004	Poste entier	0	1	
Wallis et Futuna	EPNEFPA de Wallis et Futuna (986)	3584	Poste entier	0	1	

Directeur adjoint en charge de la FCPA

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA de Clermont Ferrand (63)	3603	Poste entier	0	1	
Bretagne	EPLEFPA de Pontivy (56)	3594	Poste entier	0	1	
Centre-Val de Loire	EPLEFPA de Tours Fondettes (37)	3587	Poste entier	1	0	
Grand Est	EPLEFPA de Reithel (08)	3591	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Meurthe et Moselle (54)	3590	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Metz Courcelles Chaussy (57)	3589	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA des Vosges (88)	3592	Poste entier	1	0	
Hauts-de-France	EPLEFPA de l'Oise (60)	3588	Poste entier	0	1	
Île-de-France	CEZ Rambouillet (78)	3585	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Saint Germain en Laye (78)	3586	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Bordeaux Gironde (33)	3595	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne (87)	3596	Poste entier	0	1	
Occitanie	EPLEFPA de Carcassonne (11)	3597	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Rodez La Roque (12)	3601	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Saint Affrique (12)	3602	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de Toulouse	A009	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de l'Hérault (34)	3599	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Nîmes	A010	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Figeac (46)	3598	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA de la Lozère (48)	3600	Poste entier	0	1	
Pays de la Loire	EPLEFPA de Montreuil Bellay (49)	3593	Poste entier	1	0	
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEFPA de Digne Carnejane (04)	3605	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA d'Aix Valabre Marseille (13)	3604	Poste entier	0	1	
Martinique	EPLEFPA de la Croix Rivail (972)	3606	Poste entier	1	0	
	EPLEFPA du Robert (972)	3607	Poste entier	0	1	

Directeur adjoint chargé de l'exploitation et du développement agricole

Région	Etablissement	N°	Valeur	V *	SV *	Précision
Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA d'Aubenas (07)	3614	Poste entier	1	0	
Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Lons Le Saunier- Mancy (39)	3608	Poste entier	0	1	
Grand Est	EPLEFPA de Rouffach-Wintzenheim (68)	3610	Poste entier	0	1	
Hauts-de-France	EPLEFPA du Pas de Calais (62)	3609	Poste entier	0	1	
Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Pau Montardon (64)	3612	Poste entier	0	1	
	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne (87)	3611	Poste entier	0	1	
Occitanie	EPLEFPA du Tarn et Garonne à Montauban (82)	3613	Poste entier	1	0	

ANNEXE B

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION			
DGER-SET-SDEDC-BGDC			
RENTREE SCOLAIRE 2019			
DEMANDE D'AFFECTATION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLEFPA			
DOCUMENTS A ADRESSER		1 exemplaire papier : DRAAF/DAAF/SRFD/SFD	
		1 exemplaire par mél : DGER, DMC/BEFFR & IGAPS	
Identification du demandeur			
Nom		Prénom	
N° AGORHA		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Pour les agents occupant déjà un poste de direction	
Mode d'accès (cocher la case correspondante)	Année
Détachement dans le statut d'emploi de personnel de direction <input type="checkbox"/>	
Affectation en qualité de faisant fonction <input type="checkbox"/>	
Pour les agents n'occupant pas un poste de direction	
Inscrit sur la liste d'aptitude <input type="checkbox"/>	
Non inscrit sur la liste d'aptitude <input type="checkbox"/>	
Participation à une autre mobilité (mobilité générale, IEA etc.) <input type="checkbox"/>	

Motifs de la demande de mobilité (cocher la case correspondante)	
Convenance personnelle <input type="checkbox"/>	
Mobilité double (compléter les cases ci dessous) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAAF) <input type="checkbox"/>	
Nom du conjoint :	Numéro AGORHA :
Autre motif <input type="checkbox"/>	

ANNEXE B bis

Agents dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement technique public agricole

L'attention des agents est attirée sur le bon complément de cette annexe. **Aucune possibilité d'affectation conjointe ne sera étudiée sans la transmission de cette annexe dûment complétée.**

Nom du conjoint :

Prénom du conjoint :

N° Agorha :

Corps :

Grade :

Discipline (si enseignant) :

Fonction :

Etablissement actuel :

Quotité actuelle de travail :

Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe dans la CAP de son corps, s'il y en a une.

Date :

Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

ANNEXE C

NOM – PRENOM du demandeur :		N° aghora	
-----------------------------	--	-----------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019 (par ordre de priorité)	Type de poste (01, 02, 03, 04)	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE
(à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)

Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée»

Date et signature :

ANNEXE D

NOM – PRENOM du demandeur :

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable

Favorable

Passable

Réservé

Défavorable

Très Défavorable

Date, cachet et signature :

ANNEXE E

NOM – PRENOM du demandeur :	
------------------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE
--

Entourer l'une des cases suivantes :

Très Favorable	Favorable	Passable	Réservé	Défavorable	Très Défavorable
----------------	-----------	----------	---------	-------------	------------------

Date, cachet et signature :
